

## CHEMINS AGRICOLES : LE BOURGMESTRE DE FLEURUS, LOÏC D'HAEYER, RÉAFFIRME LA TOLÉRANCE ZÉRO FACE AUX DÉGRADATIONS

**Ces dernières semaines, la Ville de Fleurus a constaté plusieurs actes de vandalisme sur les dispositifs installés pour sécuriser les chemins agricoles et voies réservées aux modes doux, notamment dans le secteur de la rue des Charrons. Le Bourgmestre, Loïc D'Haeyer, réaffirme la tolérance zéro face aux dégradations et incivilités.**

Les aménagements, placés pour protéger les piétons, cyclistes et riverains sur le chemin agricole – rue des Charrons – ont été volontairement détériorés, tandis que certains conducteurs n'hésitent pas à emprunter partiellement les champs pour contourner les obstacles. Ces comportements sont inacceptables et portent atteinte non seulement à l'espace public, mais aussi au travail des agriculteurs et à la sécurité de tous.

### **Des mesures préventives avant toute sanction**

Avant de recourir à des sanctions, la Ville a procédé à plusieurs phases de sensibilisation et d'information :

- Des panneaux informatifs ont été installés le long des chemins pour rappeler leur usage réservé et les règles de sécurité ;
- Des dispositifs physiques, comme les demi-sphères (volontairement dégradées), ont été mis en place pour sécuriser les parcours et limiter l'accès aux véhicules non autorisés.

Ces mesures ont été pensées pour prévenir les incivilités et favoriser le respect du bien commun, tout en permettant aux exploitants agricoles de circuler normalement.

### **Une commune semi-rurale, accueillante... mais ferme sur le respect des règles**

Fleurus est une commune où la cohabitation entre les différents usagers de la voirie – automobilistes, cyclistes, promeneurs et agriculteurs – repose sur une condition essentielle : le respect du bien commun. Les chemins agricoles ne sont pas des raccourcis ni des zones de transit pour véhicules non autorisés. Ils sont réservés aux exploitants agricoles et aux modes de déplacement doux.

*« Nous avons fait le choix d'aménager ces chemins pour protéger les usagers faibles et soutenir nos agriculteurs. Chacun doit comprendre que ces espaces ne sont pas des routes de délestage », souligne le Bourgmestre Loïc D'Haeyer.*

### **Des mesures concrètes et un contrôle renforcé**

En concertation avec la Zone de Police Brunau, la Ville de Fleurus annonce une intransigeance absolue quant à l'usage et à la dégradation de ces chemins.

- Des patrouilles policières régulières seront organisées.
- Des procès-verbaux seront dressés à l'encontre des contrevenants.
- Les sanctions prévues par le Règlement général de Police et le Code de la route seront pleinement appliquées.

Parallèlement, les services techniques communaux vérifieront la signalisation et le maintien des dispositifs physiques afin d'en garantir l'efficacité.

### **Protéger nos espaces, c'est protéger notre cadre de vie**

Ces mesures visent avant tout à préserver la qualité de vie et la sécurité de toutes et tous. La Ville rappelle son engagement à défendre un espace public respecté, partagé et sécurisé, où chacun trouve sa place sans nuire aux autres.

« Fleurus continuera d'être une commune tournée vers le dialogue. Mais le respect du bien commun n'est pas négociable. Nous serons fermes face aux incivilités », conclut le Bourgmestre.